

Lettre d'information n°4 - juillet 2022

# Projet de parc photovoltaïque au sol

## Commune de Mailley-et-Chazelot (70)

### Edito

Chères habitantes, chers habitants de Mailley-et-Chazelot,  
Suite à l'initiative des élus locaux fin 2020, BayWa r.e. étudie la faisabilité de réaliser un parc photovoltaïque sur votre commune. Les études ont démarré en février 2021. En parallèle, une démarche d'information et de concertation a débuté à l'été 2021, formalisant notre engagement de vous tenir informés régulièrement de l'actualité du projet. Nous sommes convaincus que la transition énergétique est l'affaire de tous : c'est pourquoi nous nous efforçons de développer des projets appropriés et concertés.

Cette 4<sup>ème</sup> **lettre d'information** vous est distribuée dans le cadre d'un **porte-à-porte du 12 au 13 juillet 2022**. Celui-ci a pour but d'aller à la rencontre de chacun pour présenter les avancées du projet et recueillir vos interrogations et remarques.

Si vous étiez absent lors du passage de l'équipe projet, elle se tient à votre disposition aux coordonnées indiquées à la fin de la lettre.

Dans cette lettre, vous trouverez des éléments sur l'actualité du projet, ainsi que des détails sur les prochaines étapes.

Bonne lecture !



Superficie : environ **18 ha**



Equivalent de la consommation électrique d'environ : **4 000 personnes** (1/4 de la population de Vesoul)



Puissance installée : **14,5 MWc**



Eviterait le rejet d'environ : **6 300 tonnes** de CO<sub>2</sub> chaque année

### Une page internet dédiée au projet est en ligne

Pour vous tenir informé de l'actualité du projet, une page internet a été mise en ligne. Vous pourrez y retrouver les différents éléments constitutifs du projet solaire de Mailley-et-Chazelot, ainsi que les documents issus de la démarche d'information et de concertation :

[baywa-re.fr/fr/solaire/projet-de-parc-solaire-de-mailley-et-chazelot](http://baywa-re.fr/fr/solaire/projet-de-parc-solaire-de-mailley-et-chazelot)



## Un projet construit en étroite collaboration avec les acteurs du territoire

Tout au long du projet, les acteurs du territoire (riverains, élus, services de l'Etat, instances du monde agricole, associations environnementales...) ont été associés à la définition de son périmètre et de ses caractéristiques.

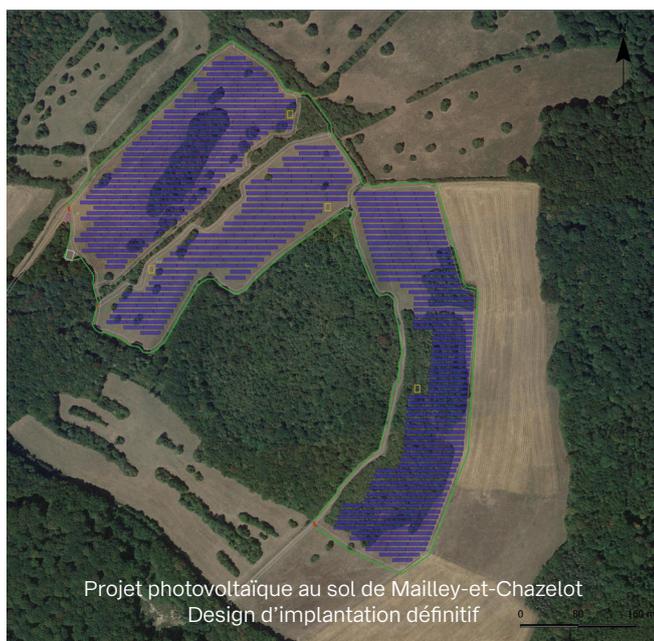
Des événements locaux d'information et de concertation ont eu lieu sur votre commune :

- 16 décembre 2021 : permanence d'information
- 2 et 3 mai 2022 : réunions publiques

Ces moments d'échanges ont permis de recueillir l'avis des personnes présentes et d'ajuster le projet en conséquence : la puissance ainsi que la surface d'emprise du projet ont été réduites respectivement d'environ 40% et 60% par rapport à la variante proposée, qui envisageait initialement 25 Mwc environ sur 50 hectares.



Réunion publique concernant le projet photovoltaïque au sol de Mailley-et-Chazelot



Projet photovoltaïque au sol de Mailley-et-Chazelot  
Design d'implantation définitif

A l'issue de cette concertation, une zone d'implantation de **18 hectares** a été retenue sur un terrain municipal à faible valeur agricole et environnementale.

Le projet pourrait accueillir une **puissance photovoltaïque de 14,5 Mwc**, susceptible de générer une production d'électricité de **18 GWh**, soit l'équivalent de la **consommation domestique de 4 000 personnes** (plus du quart de la population de Vesoul).

Cette production d'énergie renouvelable permettra d'**éviter l'émission de 6 300 tonnes de CO<sub>2</sub> par an**.

### Légende

 Panneaux photovoltaïques	 Poste de livraison
 Postes de transformation	 Clôture périphérique
 Container de stockage	 Portails d'accès
 Citerne eau	 Voies d'accès en terrain naturel

## Une réponse à la crise énergétique et climatique

Le projet répond aux enjeux énergétiques d'indépendance vis-à-vis du gaz et du pétrole russe, de neutralité carbone, et de décentralisation de nos moyens de production au plus proche des consommateurs.

La région Bourgogne-Franche-Comté a pour objectif d'installer 3 GW de puissance photovoltaïque d'ici 2030, quand 450 MW sont actuellement raccordés au réseau. Le parc photovoltaïque pourra contribuer à son échelle à cet objectif.

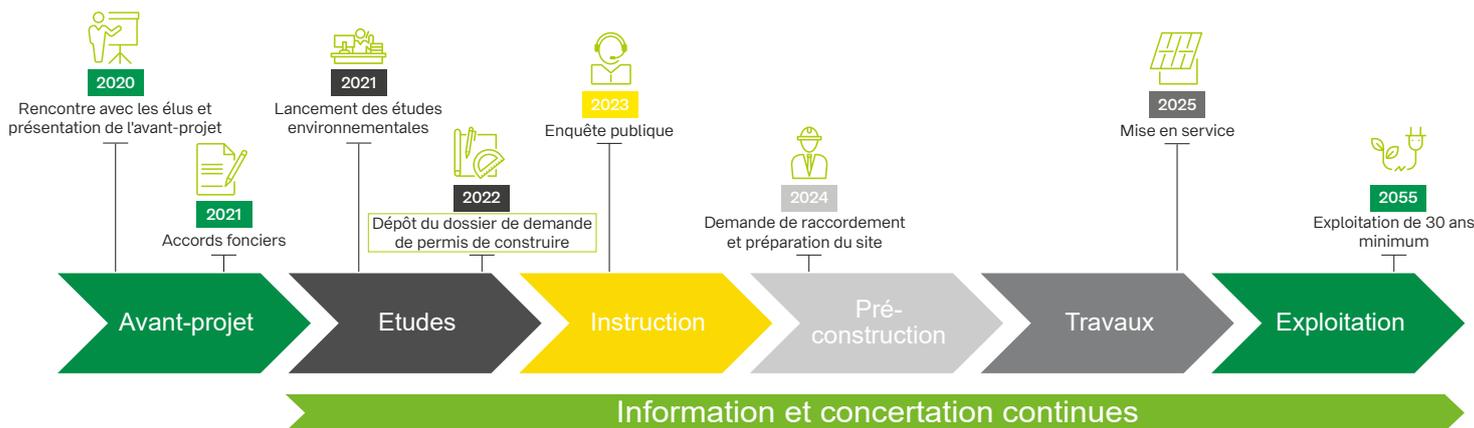
L'installation du parc solaire fera bénéficier les collectivités locales d'un loyer et de retombées fiscales tout au long de sa durée de vie, prévue pour au moins 30 ans. Alors que l'exploitation forestière, source traditionnelle de revenus pour la région, est menacée par la sécheresse, l'énergie photovoltaïque apporterait une source de diversification des revenus de la commune.

## Les prochaines étapes

Initialement prévue en juin 2022, la demande de permis de construire sera déposée en **septembre 2022** en Préfecture. La modification du projet résultant des réunions publiques explique ce décalage. L'instruction de la demande de permis de construire sera ensuite coordonnée par la DDT, avec enquête publique. Lors de cette dernière, vous serez invités à prendre connaissance du dossier d'évaluation environnementale et à donner votre avis sur le projet.

Sous réserve d'obtention des autorisations, le parc photovoltaïque de Mailley-et-Chazelot pourrait être mis en service fin 2025.

En tant que développeur, constructeur et exploitant de parcs photovoltaïques, BayWa r.e. sera l'interlocuteur privilégié pendant toute la vie du projet. A la fin de l'exploitation, BayWa r.e. prendra en charge le démantèlement de la centrale et la remise en état du site.



## Un projet respectueux de l'environnement

Le projet de parc photovoltaïque de Mailley-et-Chazelot a fait l'objet d'une évaluation environnementale, conformément au code de l'environnement, constituée d'une étude d'impact. Des analyses rigoureuses ont été confiées à des bureaux d'études experts et indépendants sur plus d'un an. L'Autorité environnementale en sera garante lors de l'instruction de la demande de permis de construire.

Le projet actuel prend en compte les enjeux écologiques et agricoles du site, les apports des réunions publiques et de la concertation ainsi que les préconisations des services de l'Etat :

- Le projet a été concentré sur une seule des deux zones étudiées,
- Les pelouses sèches, milieux naturels remarquables, sont évitées tant que possible,
- Les prairies au nord-est ont été évitées, car elles correspondent à des habitats d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire : l'Engoulevent d'Europe et la Pie-grièche écorcheur,
- Les bosquets et les arbres isolés sont évités au maximum,
- Les franges boisées périphériques en bordure du site sont maintenues,
- Un projet de pâturage cohérent a été conçu,
- Le sentier de randonnée de la Croix de la Roche est préservé de toute implantation.

## Un site favorable et une activité agricole soutenue

Le projet retenu est compatible avec la nature agricole des terrains. La disposition des panneaux, l'implantation d'un point d'eau, des portails et la plantation de haies seront coordonnées avec les exploitants agricoles. Les brebis pourront trouver de l'ombre sous les structures, suffisamment hautes pour permettre leur passage.

Le site est isolé d'un point de vue paysager. La topographie et la couverture forestière empêchent les visibilité sur le parc solaire depuis les habitations, les lieux de vie et les axes de circulation. Le projet est compatible avec les règles d'aménagement du PLUi de la Communauté de communes des Combes.



Parc photovoltaïque au sol de Blueberry (36)  
développé par BayWa r.e.

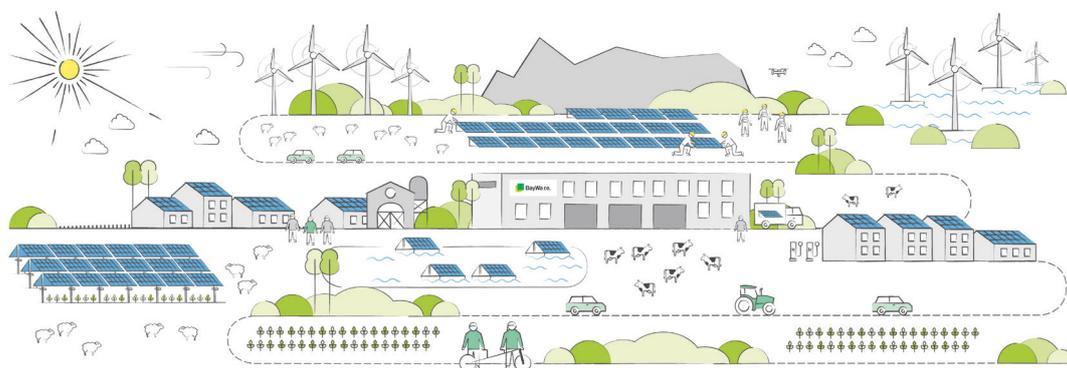


© Aurélien Scheer, le photographe ambulant

### A propos de BayWa r.e. France

Actif en France depuis 2005, le groupe BayWa r.e. est aujourd'hui un acteur incontournable du secteur des énergies renouvelables avec plus de 3 000 collaborateurs et 10 GW en exploitation dans le monde. Représentée en France par BayWa r.e. France et BayWa r.e. Solar Systems, l'entreprise a déjà installé et mis en service 354 MW et assure la gestion technique et commerciale de près de 794 MW de projets d'énergies renouvelables. Elle distribue également depuis 2016 du matériel photovoltaïque auprès des installateurs.

Composée de plus de 170 salariés répartis sur une dizaine de sites, dont 7 agences situées à Paris, Nantes, Lyon, Bordeaux, Le Barp, Carcassonne et Montpellier, l'entreprise se place au plus près des territoires et de leurs spécificités. Triplement certifiée ISO, la responsabilité sociétale et environnementale est au cœur des préoccupations de l'entreprise.



Une question, une remarque ? Contactez-nous !



**Adèle TOUTAIN**, Cheffe de projets solaires

[adele.toutain@baywa-re.fr](mailto:adele.toutain@baywa-re.fr)

04 28 67 37 72